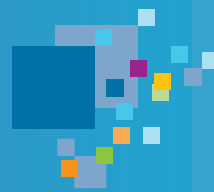


LA LETTRE D'INFORMATION



alpi

N°29 - 2nd semestre 2024

SOMMAIRE

- 2 **Sidoni, votre nouvelle interface de support**
- 3 **Dématérialisation du bulletin de paie**
- 4 **Cybersécurité : une offre enrichie en 2025**
- 5 **De nouvelles fonctionnalités pour vos sites internet**
- 6 **Adresses mail des collectivités**
- 7 **Formation**
- 8 **Une nouvelle feuille de route pour l'inclusion numérique dans les Landes**

ÉDITO



Sidoni : une petite révolution à l'Alpi

Plusieurs projets ambitieux ont vu le jour en 2024 à l'Alpi. Parmi ceux-ci, notre nouvelle interface de support Sidoni, développée par nos soins et conçue spécifiquement pour mieux répondre à vos besoins. Sidoni simplifie vos demandes d'assistance et de bons de commande, et vous permet de retrouver en un seul endroit toutes les informations relatives à votre structure, notamment la liste des prestations auxquelles vous adhérez. Dans le même temps, nous avons mis en ligne notre nouveau site internet, entièrement repensé pour une navigation plus fluide et un accès facilité à nos services.

D'autres chantiers sont en cours, et 2025 s'annonce d'ores et déjà riche en perspectives. Notre objectif est toujours le même : mettre à vos disposition des solutions pour faciliter le travail de vos agents et offrir un service public performant, sécurisé et accessible à tous.

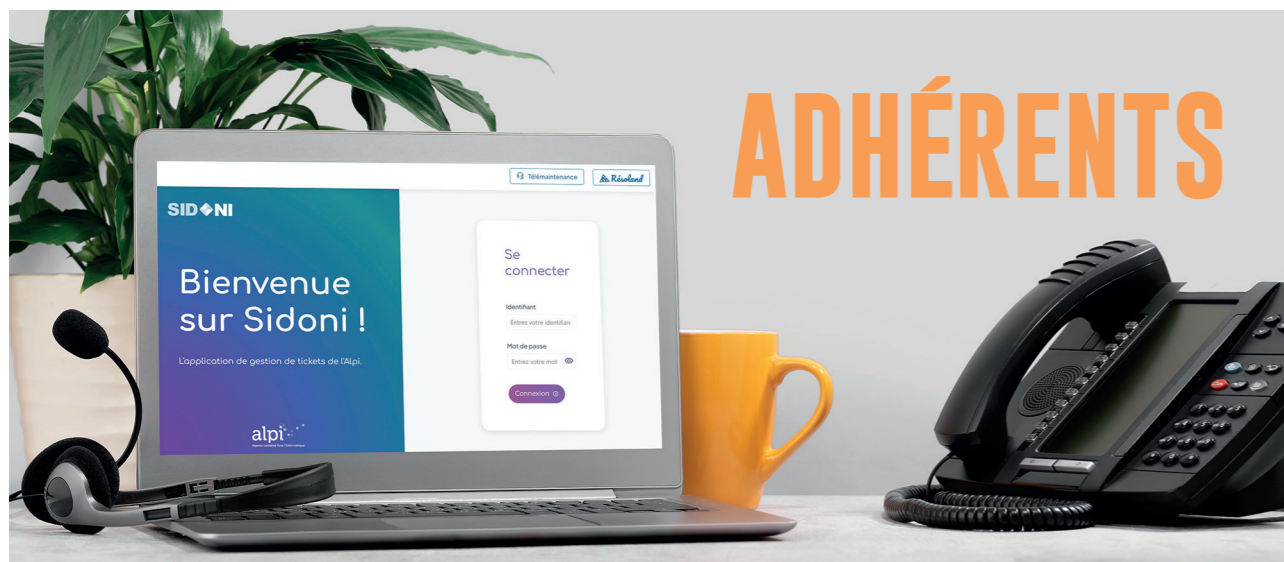
Je vous invite à participer aux réunions publiques que nous organisons en février prochain, afin d'échanger de vive voix sur les nombreux défis numériques qui se présentent à vous.

Enfin, je vous souhaite une fin d'année sereine, et vous remercie pour la confiance que vous nous accordez.

Magali VALIORGUE
Présidente de l'Alpi



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique



ADHÉRENTS

BIENVENUE SUR SIDONI, VOTRE NOUVELLE INTERFACE DE SUPPORT

> Depuis le 7 novembre, vous déposez vos demandes d'assistance et de bons de commande sur Sidoni. Sidoni a été développé en interne à l'Alpi, afin de vous proposer une interface plus ergonomique, simple d'utilisation, conçue pour répondre au mieux à vos besoins et améliorer la qualité de la prise en charge de vos demandes par nos agents.

Pour accéder à Sidoni deux possibilités :

1. Via le nouveau site de l'Alpi, en cliquant sur le bouton « Espace adhérent », vous serez redirigé vers Sidoni
2. En vous rendant directement sur <https://sidoni.alpi40.fr>

Vos identifiants

Pour vous connecter à Sidoni, utilisez vos identifiants actuels. Si vous les avez oubliés, vous pouvez modifier votre mot de passe en cliquant sur le bouton « Mot de passe oublié ».

Les documentations

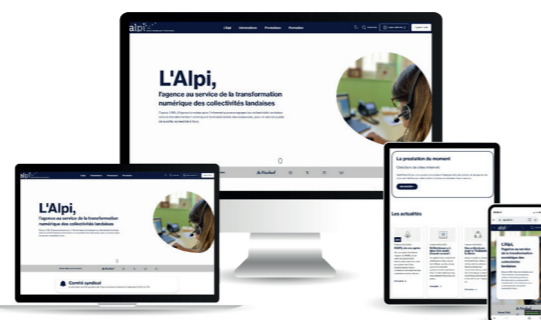
Toutes les documentations sont disponibles directement depuis l'interface, après connexion, dans le menu de gauche. Ces documentations seront mises à jour régulièrement.

Optimisez le traitement de vos demandes

Pensez à catégoriser correctement vos demandes, afin qu'elles arrivent directement à la bonne équipe. Le traitement d'une demande mal catégorisée sera obligatoirement retardé.

PASSAGE DE RELAIS AU NIVEAU DE LA RELATION ADHÉRENTS

Kelly Martins, en charge de la relation adhérents à l'Alpi depuis plus de dix ans, nous quitte pour voguer vers de nouvelles aventures professionnelles. Notre collègue Jean-François Cabannes prendra le relais dès le 1^{er} février 2025. C'est lui désormais qui sera en charge des relations avec nos 550 collectivités adhérentes ; il présentera ses missions à l'occasion des réunions d'information de février.



LE SITE DE L'ALPI A FAIT PEAU NEUVE !

> Parallèlement à la mise en service de notre nouveau logiciel de support, nous avons entièrement repensé notre site internet. Toujours accessible sur alpi40.fr, ce nouveau site réalisé en interne par le service WebPublic40, vous propose une navigation optimisée, avec des informations plus précises sur les prestations de l'Alpi, facilitant ainsi l'accès aux ressources et aux services que nous vous proposons.

À VOTRE RENCONTRE

En février 2025, l'Alpi organise plusieurs réunions d'information dans les Landes.

- 7 février à Saint-André-de-Seignanx et Oeyregave
- 11 février à Herm et Poyanne
- 13 février à Uza et Villenave
- 18 février à Arue et Pissos
- 20 février à Saint-Loubouer et Mont-de-Marsan

Retrouvez toutes les informations pratiques (heures et lieux) sur Resoland ou alpi40.fr.

DÉMATÉRIALISATION

DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE PAIE : ELLES ONT FRANCHI LE CAP

Depuis un an, l'Alpi accompagne les collectivités landaises pour dématérialiser les bulletins de paie des agents et les indemnités de fonction des élus, avec la plateforme proposée par Cecurity.com. Communes, syndicats, communautés de communes, CIAS, Ehpad... A ce jour, une quarantaine de structures se sont lancées. Nous leur avons posé la question : pourquoi passer à la dématérialisation des bulletins ?

« Un gain de temps, de sécurité et de simplicité pour tous »

En février 2024, nous avons dématérialisé les bulletins de paie des agents. Sur cinquante, seuls trois ont conservé le format papier. Nous souhaitons le faire depuis un moment, et l'accompagnement de l'Alpi a été décisif pour le mettre en place. Cela nous a permis de réduire les coûts, le temps passé et les risques liés à l'impression et à la distribution. Je recommande vivement cette solution à toutes les collectivités qui hésitent encore à franchir le pas !

Karine Dupouy, DGA et responsable des finances et du personnel de la commune de Grenade-sur-l'Adour

« Un pas vers la modernité, accepté par tous »

Dans le métier de secrétaire de mairie, il faut savoir s'adapter aux évolutions. Avec l'aide de l'Alpi, la dématérialisation des bulletins s'est mise en place très facilement. Sur 10 bulletins, aucun agent ni élu n'a demandé à conserver le format papier. Pour une petite collectivité comme la nôtre, cela ne représente pas un grand gain de temps, mais c'est pratique et moderne pour l'employeur comme l'agent.

Gaëlle Lafitte, secrétaire de mairie, commune de Commensacq

« Une réelle amélioration organisationnelle »

En mai 2024, nous avons opté pour la dématérialisation des bulletins avec l'Alpi et MyCecurity. Le contrat, à la fois avantageux et adapté, a parfaitement répondu à nos attentes. Notre objectif principal était de réduire le temps consacré par les RH à l'impression et à la distribution des bulletins, et cette solution nous a permis d'y parvenir efficacement. Elle est simple à utiliser, autant pour les employeurs que pour les agents, et a été très bien acceptée : sur 300 agents, seuls 20 ont choisi de rester au format papier. C'est pour nous une réelle amélioration organisationnelle et une démarche que nous recommandons.

Karine Revel, assistante RH, communauté des communes et CIAS de Aire-sur-l'Adour

« Une solution parfaite au quotidien »

En tant que responsable administrative, j'ai supervisé la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie pour nos 60 agents. Une dizaine d'entre eux ont choisi de conserver le format papier, mais pour tous les autres, la transition s'est déroulée sans encombre. Je n'ai reçu aucun retour négatif. Les avantages sont nombreux : un gain de temps considérable, des économies sur les enveloppes et le papier, et surtout, la satisfaction de mettre notre gestion au goût du jour. Cette solution est parfaite, tant pour moi en termes de gestion que pour les agents qui l'utilisent au quotidien.

Patricia Guichou, responsable administrative, Ehpad Les Peupliers à Amou

RGPD, SIX ANS APRÈS

Le 25 mai 2018, le règlement général de protection des données (RGPD) entrait en application. Pour être en conformité avec ce texte européen, les collectivités locales sont tenues de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO). L'association Déclic vient de publier une étude sur les désignations DPO et le rôle des OPSN dans la protection des données des communes françaises. L'étude, disponible sur le site de l'Alpi, démontre le rôle indispensable des opérateurs publics de service numérique comme l'Alpi et l'impact de leur soutien, particulièrement pour les petites et moyennes collectivités. En effet, dès 2018, les OPSN ont choisi de proposer aux territoires une approche mutualisée. Dans les Landes, 281 communes ont désigné l'Alpi comme DPO.

ET AUSSI

- **Marchés publics.** À compter du 1^{er} janvier 2025, l'ancienne plateforme des marchés publics ne sera plus accessible. Depuis janvier 2024, le dépôt, la consultation et la réponse aux marchés publics des collectivités se font sur demat-ampa.fr.

- **LiaWeb.** La mise à jour effectuée en novembre 2024 a porté sur l'amélioration du traitement des offres, de l'exécution des marchés et de l'administration.

- **Transfert de fichiers volumineux.** Le marché avec l'éditeur de la plateforme Smash a été reconduit.

CYBERSÉCURITÉ



RETARDS SUR LE DÉPLOIEMENT DU PACK CYBER

> Le déploiement de notre solution Pack Cyber, initialement prévu pour le début d'année 2024, a subi du retard. Ce désagrément, qui n'a pas été pris à la légère, résulte d'un problème d'approvisionnement de la part de notre fournisseur concernant les boîtiers pare-feu, de la marque Sophos. Notre équipe technique a ensuite eu besoin de temps supplémentaire pour effectuer la configuration et les tests nécessaires.

Si le déploiement de la solution est désormais actif, certaines installations en collectivité nécessitent par ailleurs des adaptations individualisées : panneau d'information communale, alarme pour le bâtiment, vidéo-surveillance, mutualisation de lien internet...

Indépendamment des retards pris pour le déploiement des boîtiers pare-feu, les autres fonctionnalités du Pack cyber sont déployées, à savoir :

- le test de phishing,
- la formation de sensibilisation (104 collectivités en ont bénéficié à ce jour),
- le cryptage de disque dur,
- la clef double authentification.

Nous sommes conscients de l'importance de cette solution pour votre collectivité et nous mettons tout en œuvre pour minimiser ce délai.

Nous prévoyons désormais le déploiement du Pack cyber, selon un protocole défini en interne, à savoir selon l'ordre d'arrivée de la signature de la prestation, durant le déploiement de matériel neuf en parallèle.

Dès que le calendrier de déploiement concernant votre structure sera établi, vous serez contacté en amont, pour vous en informer et valider avec vous la date d'intervention.

Merci pour votre compréhension et votre patience pendant cette période.

Information importante

Le déploiement d'un pare-feu impose l'arrêt du signal wifi des box internet. Si vous désirez conserver un signal wifi pour votre structure, il sera nécessaire d'acquérir une borne wifi supplémentaire.

Afin de répondre aux préconisations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), en terme de protection des données, il sera également nécessaire d'acquérir un switch manageable, permettant la configuration de Vlan et l'accès à distance de votre pare-feu pour les interventions techniques.

UNE OFFRE ENRICHIE EN 2025

Cette année, l'Alpi met en place plusieurs nouvelles prestations pour renforcer son accompagnement des collectivités en matière de cybersécurité : tests de phishing, analyse des menaces sur les postes de travail, RSSI mutualisé, analyse de risques ebios RM, réponse à un incident cyber.

Retrouvez tout le détail de ces nouvelles prestations sur alpi40.fr.

SITES INTERNET

DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR VOS SITES INTERNET

En 2024, l'équipe WebPublic40 a mis à votre disposition des fonctionnalités supplémentaires pour les sites internet créés avec la nouvelle version (à partir de 2022).

Compris dans l'adhésion

- Moteur de recherche

Un moteur de recherche a été déployé automatiquement sur tous les sites de l'Alpi nouvelle version. Cet outil permet à l'internaute de rechercher des contenus du site en tapant des mots-clés.

- Captcha amélioré

Le captcha utilisé jusqu'à présent au bas des formulaires de contact de vos sites afin de distinguer les humains des robots, et donc d'éviter les spams, ne remplissait pas les conditions demandées par le référentiel RGAA. Nous avons donc opté pour un autre type de captcha afin de continuer à vous protéger des courriers indésirables sans pour autant pénaliser les utilisateurs en situation de handicap.

Options à activer

- Newsletter

Ce module vous permet de réaliser des lettres d'informations à partir des contenus de votre site. Gestion des abonnés, des listes de diffusion, création des newsletters et programmation des envois : tout se fait directement depuis l'interface d'administration du site.

- Module cinéma

Les communes qui ont un cinéma ou qui sont situées à proximité d'un cinéma peuvent afficher (saisie manuelle) les prochaines séances sur leur site internet.

- Calendrier de location de salles

Les communes peuvent afficher sur leur site internet le planning d'occupation de leurs salles (saisie manuelle).

- Liaison avec l'application IntraMuros

Grâce à cette liaison entre les sites internet réalisés par WebPublic40 et IntraMuros, les actualités et les événements publiés sur les sites internet peuvent remonter automatiquement sur l'application, sans devoir saisir deux fois les informations.

A venir

Les remontées automatiques des informations issues de la base de données de Landes attractivité seront opérationnelles dès le premier trimestre 2025.



DÉBUT DES AUDITS D'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

> Après le recrutement d'un agent spécialisé en accessibilité, et suite aux premiers retours des bons de commande, les audits RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité) ont débuté en novembre 2024. Au printemps, des sessions de sensibilisation seront proposées gratuitement aux adhérents WebPublic40. Par ailleurs, des ateliers sur l'accessibilité des contenus web seront mis en œuvre au second semestre 2025.

LE PORTAIL DES SITES INTERNET DU PAYS MORCENAIIS EST EN LIGNE



> À découvrir ! Les sites internet de la communauté de communes du Pays morcenais et des communes de son territoire ont fait peau neuve !
<https://www.paysmorcenais.fr/>

ADRESSES MAIL DES COLLECTIVITÉS

Pour une collectivité, adopter des adresses mail professionnelles du type `contact@macollectivite.fr` est essentiel pour inspirer confiance et garantir la sécurité des échanges.

L'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) et la Direction interministérielle du numérique (DINUM) encouragent les collectivités à utiliser un nom de domaine maîtrisé et souverain (comme `.fr`) pour renforcer la cybersécurité et éviter les dépendances étrangères.

Pourquoi opter pour un nom de domaine professionnel ?

- Pour renforcer la confiance des administrés

Les adresses gratuites projettent une image peu professionnelle et suscitent la méfiance, surtout face à la recrudescence des cyberattaques comme le phishing. Une adresse en `@macollectivite.fr`, accompagnée d'une signature soignée, rassure et officialise vos échanges.

- Pour éviter de se retrouver dans les spams

Les emails envoyés depuis un domaine professionnel sont moins susceptibles de finir dans les dossiers indésirables de vos destinataires.

- Pour renvoyer à votre site internet

Si vous avez un site internet `macollectivite.fr`, vos adresses mail en `@macollectivite.fr` utilisent le même nom de domaine et vos messages gagnent en légitimité.

- Pour assurer la conservation des données

Avec une adresse liée à un fournisseur privé, un changement d'opérateur entraîne la perte des données. Un domaine personnalisé garantit la continuité de vos échanges, même en cas de modification d'opérateur.

- Pour protéger les données à caractère personnel

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) impose aux collectivités d'assurer la sécurité et la confidentialité des données traitées. Une messagerie professionnelle répond à ces exigences, offrant des garanties bien supérieures à celles des services gratuits.

- Pour créer des adresses nominatives et de services

Un domaine personnalisé permet de configurer des adresses par agent (`prenom.nom@macollectivite.fr`) ou par service (`finances@macollectivite.fr`), renforçant la traçabilité et la collaboration. Certaines obligations, comme la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, nécessitent même la création de telles adresses.



UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN AVEC L'ALPI

L'Alpi met à la disposition de ses adhérents une solution de messagerie collaborative appelée Zimbra, couplée à la solution d'antispam et antiphishing VadeSecure :

- mise à disposition d'une ou plusieurs boîtes mail hébergées à l'Alpi dans notre centre de données,
- boîtes mail personnalisées (1 à 10 Go de stockage par boîte selon vos besoins)
- sauvegarde des e-mails avec restauration possible sur 30 jours,
- un ou plusieurs agendas par boîte aux lettres (sans limite),
- carnets d'adresses (1000 contacts maximum par carnet, nombre de carnets non limité),
- partage entre utilisateurs sur toutes les fonctions pour un travail collaboratif,
- gestion des ressources (sans limite) par exemple la réservation d'un véhicule, d'une salle, d'un matériel, etc,
- accès par webmail (solution préférée à l'usage d'un client lourd) ,
- synchronisation avec les smartphones via le protocole Exchange ou l'application Zimbra dédiée (Android et iOS).

Afin de bénéficier d'une ou plusieurs adresses emails professionnelles, vous devez être propriétaire d'un nom de domaine. Si vous n'en avez pas encore, l'équipe messagerie de l'Alpi peut vous conseiller pour cette démarche.

FORMATION

PIX TERRITOIRES : DIAGNOSTIC DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES AGENTS

> L'Alpi, grâce à l'outil PIX Territoires, propose de soutenir les agents publics dans leur appropriation des outils numériques en leur offrant la possibilité de s'évaluer sur les compétences attendues dans les métiers de la fonction publique.

L'Alpi vous accompagne dans la sélection du parcours adapté aux besoins de votre structure, la mise en œuvre des campagnes, le suivi de la réalisation des tests par les agents, jusqu'à l'après-diagnostic avec la proposition des formations pour répondre aux évaluations des agents.

Un échange préparatoire est systématiquement organisé avec la collectivité. Pour mener à bien ce projet, il est attendu que la collectivité identifie en son sein un agent ou un élu référent.

L'Alpi a fait le choix d'organiser la mise en œuvre des tests selon trois modalités :

- Organisation de la campagne par l'Alpi dans les locaux de la collectivité
- Organisation de la campagne par l'Alpi dans ses locaux
- Organisation de la campagne en autonomie par l'adhérent

Plus d'informations sur alpi40.fr



DES FORMATIONS GRATUITES SUR KAÏLA EN 2025

Certains modules qui n'ont pas été détaillés lors des formations vont faire l'objet de plusieurs demi-journées de formations gratuites tout au long de l'année 2025 :

- 1/2 journée de formation en présentiel sur la saisie du budget
- 1/2 journée de formation en présentiel sur les immobilisations
- 1/2 journée de formation en présentiel sur la dette
- 1/2 journée de formation en présentiel sur la saisie des marchés
- 1/2 journée de formation en présentiel sur les opérations de fin d'année

Ces formations deviendront payantes en 2026.

Par ailleurs, ainsi que nous avons commencé à le faire en fin d'année 2024, nous continuerons d'organiser des webinaires dédiés à des points particuliers qui reviennent régulièrement auprès des agents chargés du support sur le logiciel.

PERFECTIONNEMENT INFORMATIQUE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

> Dans le cadre des dispositifs territoriaux d'accès à la qualification proposés et financés par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Alpi propose des formations gratuites de perfectionnement à l'informatique pour les demandeurs d'emploi, les jeunes de moins de 26 ans non demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et les personnes bénéficiaires du RSA. Destinées aux personnes déjà capables de travailler de manière autonome sur des tâches courantes, ces formations durent 48 heures réparties sur 8 jours. On y aborde l'utilisation avancée de Word, Excel, et PowerPoint, mais également les notions de sécurité informatique, de développement durable et de prévention contre les inégalités liées au genre, à l'origine, à l'orientation sexuelle et au handicap.

Huit sessions sont programmées dans les prochains mois sur tout le territoire du département des Landes :

Rion-Des-Landes - Du 20 au 31 janvier 2025 (sauf les mercredis)

Ondres - Du 3 au 14 février 2025 (sauf les mercredis)

Soustons - Du 25 mars au 11 avril 2025 (sauf les 31 mars, 3 avril, 7 avril, et les mercredis)

Bordères-et-Lamensans - Du 12 au 23 mai 2025 (sauf les mercredis)

Hagetmau - Du 6 au 21 mars 2025 (sauf les mercredis)

Sarbazan - Du 24 mars au 4 avril 2025 (sauf les mercredis)

Pouillon - Du 7 au 18 avril 2025 (sauf les mercredis)

Pissos - Du 12 au 23 mai 2025 (sauf les mercredis)

Pour s'inscrire, les personnes doivent s'adresser à leur conseiller en insertion professionnelle (Pôle Emploi, Cap Emploi...).

INCLUSION NUMÉRIQUE

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE DANS LES LANDES

> Les membres du réseau landais d'inclusion numérique ont publié leur feuille de route pour les trois prochaines années. La feuille de route 2024-2027 du réseau landais d'inclusion numérique fait partie du programme national « France Numérique Ensemble » et vise à adapter les stratégies d'inclusion numérique aux besoins locaux.

Plus de 40 partenaires ont collaboré pour établir ce plan d'action basé sur un état des lieux précis des besoins et des ressources numériques dans le département. La feuille de route met à disposition une véritable « boîte à outils » pour les acteurs de l'inclusion numérique : des dispositifs et des ressources pour les accueillants, les aidants, les prescripteurs et les médiateurs. La priorité est d'accompagner les personnes les plus vulnérables dans l'accès aux services publics numériques, mais aussi de développer l'éducation aux médias, la parentalité numérique, le numérique en santé, et d'encourager une approche plus responsable et sobre du numérique.

Depuis 2020, ce réseau piloté par l'Alpi regroupe associations, collectivités, organismes publics et privés, tous mobilisés autour d'un objectif commun : réduire les inégalités d'accès au numérique dans les Landes.



Réseau landais d'inclusion numérique

Feuille de route France Numérique Ensemble

2024-2027

www.pin40.fr



> Consultez la feuille de route France Numérique Ensemble des Landes sur pin40.fr

MOUVEMENTS DE PERSONNELS

- Départ de Fabienne Darribère Texier au 31/08/2024
- Départ de Mélanie Robin le 01/09/2024
- Arrivée de Luke Magne le 28/10/2024
- Départ d'Arthur Valton au 31/10/2024
- Arrivée de Grégory Lesquerpit le 18/11/2024
- Départ de Kelly Martins le 31/12/2024

COMITÉS SYNDICAUX

Deux comités syndicaux ont eu lieu durant le second semestre 2024 : le 22 octobre et le 11 décembre. Les comptes-rendus et les délibérations adoptées sont disponibles sur le site de l'Alpi.



Agence landaise pour l'informatique

Maison des Communes - 175, place de la Caserne Bosquet
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan cedex
Téléphone : 05 58 85 81 00

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30-12h30
et 13h30-17h30 (sauf vendredi : 16h30)

Pour toute demande d'assistance : sidoni.alpi40.fr



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

Directrice de la publication : Magali Valiorgue

Rédacteur en chef : Renaud Lagrave

Rédaction : Julie Vivier

Conception & impression : COPYTEL Mont-de-Marsan

Décembre 2024

